

La corruption est un virus qui gangrène l'économie d'un pays. Ensemble, combattons-la. Message METOCOB

Décentralisation des services de la HAAC



L'antenne régionale de Kara inaugurée P2

WARAA

Les Vainqueurs

Hebdomadaire Togolais d'Informations et d'Analyses

01 Octobre 2020 N° 290 - Prix 250 F CFA

Interdiction du meeting de la DMK



Pas de manifestations publiques en temps de COVID-19 P3

Office Togolais des Recettes



Début des cours pour la 2^e promotion de l'IFFD P5

A la découverte de la première femme Premier ministre au Togo



Qui est Victoire S. Tomégah-Dogbé ? P3

Lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

Le GIABA forme les journalistes de la sous-région P2



Lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme

Le GIABA forme les journalistes de la sous-région

Le Groupe Intergouvernemental d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique de l'Ouest (GIABA) a assuré une formation régionale virtuelle à l'intention des journalistes d'investigation sur les crimes économiques et financiers en Afrique de l'Ouest. Elle a eu lieu les 29 et 30 septembre. « L'objectif principal du présent programme est de renforcer les capacités des professionnels des médias dans le reportage des crimes transnationaux organisés, particulièrement le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et de

fournir un cadre permettant aux participants de partager leurs expériences et de favoriser la coopération et la collaboration pour une mise en œuvre efficace des mesures de lutte contre le blanchiment de capitaux et du financement du terrorisme (LBC/FT). Dans l'atteinte des objectifs du programme, une équipe de professionnels chevronnés a été soigneusement constituée pour animer les discussions au cours de cette formation. », a fait savoir M.

KIMELABALOU Aba, Directeur Général du GIABA représenté par Dr Bruno E. Nduka. Depuis 10 ans déjà le

Il s'agit des médias, les organisations de la société civile, les leaders religieux et les organismes confessionnels, les groupes de jeunes et le monde universitaire. « Je voudrais déclarer sans équivoque qu'un tel élargissement de la base de nos parties prenantes à la LBC/FT dans la région a accru de manière significative la sensibilisation du grand public sur les questions de lutte contre le blanchiment de capitaux et

le financement du terrorisme dans notre espace. », a laissé entendre le Directeur Général. A l'issue des 2 jours de formation, les participants sont outillés pour mieux faire face à la LBC/FT à travers leurs publications. Cette session de formation fait suite à celles organisées en 2012 à Praia au Cap Vert, en 2017 à Saly au Sénégal et en 2019 à Monrovia au Libéria. Il faut souligner que le GIABA célèbre ses 20 ans d'existence en décembre 2020.



GIABA a donné la priorité à l'implication d'acteurs non traditionnels de la LBC/FT dans ses ac-

tivité. Il s'agit des médias, les organisations de la société civile, les leaders religieux et les organismes confessionnels, les groupes de jeunes et le monde universitaire. « Je voudrais déclarer sans équivoque qu'un tel élargissement de la base de nos parties prenantes à la LBC/FT dans la région a accru de manière significative la sensibilisation du grand public sur les questions de lutte contre le blanchiment de capitaux et

Londou KAWANA

Décentralisation des services de la HAAC L'antenne régionale de Kara inaugurée

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) dispose désormais d'une antenne régionale à Kara. Elle a été inaugurée le mardi 29 septembre 2019 par le président de l'institution Pitalounani Tèlou, en présence du maire de

Kozah 1 Pidabi Pawoubadi. La mise en place de l'antenne régionale Kara s'inscrit dans le cadre de l'exécution du plan stratégique 2019-2023 de la HAAC, adopté le 08 avril 2019 qui vise à faciliter la



mission de régulation dans un environnement ouvert et propice à la consolidation de la liberté de la presse au Togo. L'axe 2 de ce plan quinquennal entend consolider la régulation des médias par la décentralisation

des services de la HAAC déclinée en antennes régionales pour améliorer sa capacité réelle d'action. L'antenne régionale de Kara est chargée de veiller au respect des règles déontologiques et éthiques de la profession de journaliste, technicien et auxiliaire

Suite à la p 4

Siège : Derrière EPP Kélégougan
Tél : 90-02-52-45
E-mail : micheltchadja@yahoo.fr
c/s Casier N° 087. 13 BP152
LOME-TOGO

DIRECTEUR DE PUBLICATION

Michel Yao TCHADJA
(alias Ezi Akoma)
Cel : 90-02-52-45 / 22-32-92-57

SECRETAIRES DE REDACTION

Pamphile S. NUMENYA

REDACTION

EZI Akoma
W. Maléki
Ach ile
A. Fic
Jack Nukunu
Hubertine Akouvi
Séna Le Libre Penseur

INFOGRAPHISTE

Pamphile S. NUMENYA

IMPRIMERIE

La Colombe
Tirage : 3.000 Exemplaires
Révisé N° 0471/29/05/13/HAAC

**Annonces et pubs :
appelez le 90-02-52-45**

**Retrouvez
votre Journal
WARAA
Les Vainqueurs
chaque jendi
dans les kiosques**

Numéros Utiles

CHU Tokoin :	22-21-25-01
CHU Campus :	22-25-77-68 22-25-47-39 22-25-78-08
Commissariat Central :	22-21-28-71
Sûreté Nationale :	22-22-21-21
Pompiers :	118 ou 22-21-67-06
Gendarmerie (Secours et assistance)	172 ou 22-22-21-39
Police secours	117

A la découverte de la première femme Premier ministre au Togo Qui est Victoire Sidémého Tomégah-Dogbé ?

Pour la première fois dans l'histoire de notre pays, une femme occupe la primature. Il s'agit de Mme Victoire Sidémého Tomégah-Dogbé. Elle a été nommée le 28 septembre dernier par le Chef de l'Etat. La passation de charges avec le Premier ministre sortant Klassou Sélom a eu lieu le même jour. Elle a la lourde responsabilité de travailler avec le gouvernement qui sera formé à la mise en œuvre du programme de société du Chef de l'Etat Faure Gnassingbé. Le Président Faure a axé son nouveau mandat sur l'exécution du Plan National de Développement (PND). Mais pour le moment, c'est la pandémie qui sévit. Le gouvernement Victoire Dogbé doit alors avoir la capacité de gérer cette crise sanitaire tout en relançant le développement économique du pays à travers le PND. Ce

développement rime avec la lutte contre la corruption. Le gouvernement doit alors accentuer la lutte contre la corruption à travers des actions concrètes. "Je remercie le président de République pour le choix historique d'une femme à la primature et pour son engagement à promouvoir le leadership féminin. J'ai une pensée pour toutes ces filles qui travaillent dur pour réaliser leur rêve", appel fait savoir. "Je continuerais à servir mon pays avec beaucoup d'abnégation", a-t-elle promis.

Retour sur le parcours du nouveau locataire de la Primature

Née le 23 décembre 1959, Victoire Dogbé eut un riche parcours scolaire. Elle est titulaire en Sciences Economiques et Gestion à l'Université



du Bénin-Lomé, d'un Master en Gouvernance et développement à l'Université Internationale Jones de New York (USA).

En ce qui concerne son parcours professionnel, elle fut précédemment, ministre du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi des jeunes et Directrice du Cabinet de la Présidence de la République où elle coordonne les activités

stratégiques et opérationnelles de la Présidence. Réputée très travailleuse, n'épargnant ni son temps ni ses forces et son énergie pour donner le meilleur d'elle-même, elle a une parfaite connaissance des dossiers et c'est un vrai atout qui pourrait l'aider à poursuivre pour le mieux la mise en œuvre des vastes chantiers du nouveau quinquennat de Faure Gnassingbé. A ces avantages s'ajoute

son parcours personnel éloquent.

Elle a officié au PNUD en qualité de Directeur des opérations, fonction qui l'a amenée à conduire plusieurs missions de restructuration dans plusieurs bureaux notamment au Sénégal, Mali, Mauritanie, Guinée Equatoriale et au Burundi. Au Congo Brazzaville, au Burkina Faso puis au Bénin, elle a occupé les fonctions de Représentante Résidente Adjointe du PNUD. C'est en 2008 que Mme Victoire Tomégah fit son entrée dans le gouvernement. Elle fut appelée par le Président de la République et le premier ministre d'alors M. Gilbert Houngbo pour occuper le portefeuille du ministre délégué auprès du premier ministre chargé du Développement à la base, un département nouvellement créé.

Suite à la p 4

Interdiction du meeting de la DMK Pas de manifestations publiques en temps de COVID-19

La Dynamique Mgr Kpodzro (DMK) compte animer un grand meeting le 4 octobre prochain à Baguida. Et pourtant, le Togo tout comme les autres pays du monde crouissent encore sous la menace de la pandémie à Coronavirus. C'est donc au moment où les regroupements de plusieurs personnes sont interdits et la distanciation physique fortement recommandée que la DMK compte rassembler ses militants et sympathisants.

Selon le ministère en charge de la sécurité, le gouvernement ne peut autoriser un quelconque rassemblement. "Nous sommes en période d'état d'urgence



sanitaire. Si les organisateurs étaient eux mêmes responsables, ils ne programmeraient une telle activité", nous a confié le service sécuritaire.

Pour les responsables de la DMK, interdire ce meeting serait de la provocation. « Nous sommes des partis politiques et nous devons mener des activités. La Covid-19,

nous sommes obligés de vivre avec. Cela peut encore durer. A cause de cette maladie, on va nous empêcher de faire un meeting en tant que formation politique ? Si on le fait, c'est de la provocation, c'est qu'on veut tout interdire dans le pays », a lancé dimanche Fulbert Attisso sur Pyramide Fm.

Suite à la déclaration de Fulbert Attisso on se demande si la DMK est consciente de l'ampleur que prend la pandémie dans notre pays. Les activités économiques sont actuellement au ralenti. Toutes les fêtes traditionnelles n'ont pas été ouvertes au grand public. Malgré ces restrictions, le nombre de nouveaux cas augmente chaque jour. Ce regrou-

pement au lieu de sensibiliser ses militants sur le respect des mesures barrières veut plutôt les amener à l'abattoir. Le ministre en charge de l'administration ne va donc pas prendre le risque d'autoriser ce meeting. Tout regroupement sera simplement dispersé. D'ailleurs, parlant de provocation, la DMK est en quête d'une répression policière pour mieux jouer la victime aux yeux de la communauté internationale. Pour rappel, c'est la deuxième fois que la DMK tente un regroupement en pleine pandémie. La première fois, la population n'avait pas répondu à l'appel.

La Rédaction

Après tant d'années d'échec Jean Pierre Fabre tente une résurrection

L'Alliance nationale pour le changement (ANC) tente une résurrection après l'échec cuisant de son candidat, Jean Pierre Fabre, à la dernière élection présidentielle de février dernier. A travers un communiqué, elle annonce un conseil national qui va lui permettre de redéfinir la stratégie de lutte. Le parti d'opposition qui a tant fait rêver des togolais aigris contre le régime en place par ses discours démagogiques, l'ANC, célèbre ses 10 ans d'existence cette année. Le conseil national de Lomé s'inscrit dans le cadre de cette célébration. Pour ce parti, la mobilisation à cet événement est cruciale « à



l'heure où tous les défis sociopolitiques continuent de se heurter au refus obstiné du pouvoir RPT/UNIR d'ouvrir notre pays à l'alternance et au changement démocratiques ». Elle est aussi impor-

tante car elle permettra de rallumer la flamme de lutte politique à l'heure où persiste un discours ambiant qui exalte la résignation voire la démission et qui tente de remettre en cause l'existence des partis politi-

ques et d'anéantir la flamme du militantisme politique. Pour Isabelle Ameganvi, tous les Togolais épris de liberté, de justice et de paix doivent prendre résolument leur destin en mains pour assurer l'ancrage de la démocratie, de l'Etat de droit et de la bonne gouvernance. Pour rappel, Jean Pierre Fabre a perdu face à Agbéyomé Kodjo à l'élection présidentielle du 22 février dernier. En effet, les deux candidats étaient en courses pour la 2^e place. A cause de leur impréparation ils n'étaient pas en mesure de battre Faure Gnassingbé. Les électeurs ont donc attendu cette élection pour sanc-

tionner sévèrement la lutte politique du « candidat naturel » de l'opposition axée sur les marches hebdomadaires à Lomé. C'est d'ailleurs cette sanction qui explique son silence après le scrutin. Arrivera-t-il à reconquérir ses électeurs ? Selon certains observateurs de la scène politique, la mobilisation que tente de faire Fabre sera infructueuse. Il a trop fait rêver les Togolais. Aujourd'hui, leur déception est assez grande. Il lui sera difficile de retrouver sa popularité des années 2010 qu'il a malheureusement mal gérée.

Jack NUKUNU

Décentralisation des services de la HAAC L'antenne régionale de Kara inaugurée

Suite de la p 2

des médias dans la région et d'assurer les autres tâches assignées à la HAAC. « L'antenne régionale est chargée d'une part d'établir les rapports d'écoute des radios, de lecture des journaux, d'analyser et de valider les messages publicitaires à diffuser par les médias de la région. D'autre part elle recueille, analyse et transmet au siège les demandes d'autorisation d'installation et d'exploitation des médias audiovisuels,



classiques, en ligne, des agences et sociétés de communication, de production, de sociétés de vidéo

clubs, les demandes de délivrance de récépissés de déclaration de parution, de création et d'exploitation de la

éventuelles par les médias des règles de la profession » a expliqué Badjibassa Babaka, rapporteur de la HAAC. En attendant la prochaine création des antennes de la région Centrale et celle des Savanes, l'antenne de Kara sera chargée de suivre les prestations des médias de ces deux



presse en ligne, les demandes de délivrance de cartes de presse. Elle est chargée de recueillir également les plaintes des lecteurs, des auditeurs et des téléspectateurs relatives aux violations

régions. La cérémonie d'inauguration de l'antenne régionale de la HAAC Kara a été marquée par la coupure du ruban symbolique, le dévoilement de l'enseigne et la visite des locaux.

WARAA

SAVOIR NEWS

La Première Agence de Presse Privée au Togo

www.savoirnews.net

L'INFO en continu 24H/24

Tél (228) 90 04 19 64 / 91 45 34 50 / 99 35 29 23

E-mails : savoir.news@yahoo.fr / info@savoirnews.net

Office Togolais des Recettes

Début des cours pour la 2^e promotion de l'IFFD

La 2^e promotion de l'Institut de Formation Fiscale et Douanière (IFFD) de l'Office Togolais des Recettes (OTR) a effectué lundi la rentrée académique 2020-2021 à Lomé. Les activités de cette nouvelle année académique ont été lancées par le Commissaire Général de l'OTR, Philippe Tchodie. L'effectif global de cette promotion est de 74 stagiaires. Cette 2^e promotion s'ouvre aux stagiaires venus du Niger et du Tchad. « L'initiative vise à transmettre les exigences des différentes réformes aux générations et leur inculquer les méthodes en fiscalité et en douane. C'est aussi un canal qui

permet de former une ressource humaine de qualité pour un service de qualité de l'administration fiscale et douanière du Togo », a déclaré le Commissaire M. Tchodie. Cette rentrée fait suite à la réussite de la première expérience dont des résultats sont encourageants. La 2^e promotion revêt un caractère exceptionnel en raison de la présence de 14 stagiaires étrangers venus spécialement du Niger et du Tchad. A l'ouverture, le Commissaire de l'OTR a remercié les partenaires de son institution notamment la Banque Africaine de Développement



(BAD), les différentes écoles spécialisées dans la formation fiscales et douanières. Philippe Tchodié a invité les stagiaires à être à la hauteur des attentes cette formation théorique et pratique de 9 mois. Cette année, l'institut a également ouvert une nouvelle filière en Management des administra-

tions fiscales et douanières. Elle vient s'ajouter aux deux filières existantes notamment la formation des spécialistes d'impôt et de la douane. « Les Cours qui sont dispensés dans cette école de formation n'ont rien à envier à ceux dispensés dans les écoles internationales, que ce soit

sur le continent africain ou au-delà », a indiqué Obossou Kwame, le Directeur de l'IFFD de l'OTR.

Prochainement, l'institut compte ouvrir des filières dédiées au personnel du cadastre ainsi que des formations sur carte, formation sur des thématiques à l'intention des professionnels. Rappelons que cette nouvelle rentrée académique des étudiants de l'IFFD est placée sous le thème : «Qualité, l'Efficacité et la Réussite». La fin de cette formation est prévue au mois de Juin de l'année prochaine.

Source :
Togobreakingnews

A la découverte de la première femme Premier ministre au Togo

Qui est Victoire Sidémého Tomégah-Dogbé ?

Suite de la p 3

En 2010, à la suite de l'élection présidentielle remportée par le chef de l'Etat, elle fut nommée ministre du Développement à la base, de l'Artisanat, de la Jeunesse et de l'Emploi dans le second gouvernement de Houngbo. Elle conservera ses fonctions ministérielles au sein du gouvernement Ahoumey Zunu I de 2012 à 2013 et du gouvernement Ahoumey Zunu II de 2013 à 2015. Après l'élection présidentielle d'avril 2015. Komi Selom Klassou est nommé premier ministre. Mme Victoire Tomégah-Dogbé garde toujours son ministère dans le gouvernement formé le 28 juin 2015. Les soins dont elle entourait son travail, son inlassable dévouement à la question du développement, ont fait du département qu'elle gérait un vrai outil de lutte

contre la pauvreté. C'est ainsi que sur les orientations du Président de la République, elle a lancé et mis en œuvre le concept de développement à la base avec l'objectif de réduire la fracture sociale en promouvant les principes de l'inclusion, de la participation, de la responsabilisation et de l'autonomisation des populations. Dans cette dynamique, elle a initié et piloté des programmes de mobilisation communautaire, de renforcement des capacités des groupes et communautés à la base et de filets de protection sociale tels les transferts monétaires aux couches les plus vulnérables, les cantines scolaires (PSAEG, PDC, FSB etc...). Mme Tomégah-Dogbé a également initié et mis en œuvre avec succès des projets visant l'inclusion des

femmes, des jeunes et des artisans notamment au travers du Fonds national de la finance inclusive (FNFI). Plusieurs initiatives au profit de la jeunesse sont à son actif notamment l'entrepreneuriat et la créativité des jeunes (FAIEJ, Nunyalab), et des projets de renforcement de l'employabilité des jeunes autour des secteurs porteurs (PAELJ-SP), de volontariat (ANVT) qui connaissent un grand succès auprès de la jeunesse avec la mise en place des maisons de

jeunes et de centres de ressources artisanales. Soulignons aussi que Mme Tomégah-Dogbé reste une cheville ouvrière du processus d'élaboration du PND. Elle a donc le bagage nécessaire pour faire la

différence à la tête de la Primature. Arrivera-t-elle à relever effectivement les défis auxquels elle fait face ? Wait and see.

WARAA



Pour l'atteinte des objectifs fixés par le PND, le matériel agricole est exonéré de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA). L'objectif visé est d'alléger les coûts d'acquisition des équipements de production agricole indispensables pour une agriculture mécanisée.



Office Togolais des Recettes - OTR

Nominations au sommet de l'Etat Sandra Johnson et Malik Natchaba nommés secrétaires généraux

Les nominations ont été intervenues par décret présidentiel pris lundi dernier par le Chef de l'Etat, Faure Gnassingbé. Sandra Ablamba Johnson est nommée Secrétaire générale de la Présidence de la République togolaise. De même, Malik-Kanka Natchaba est désigné Secrétaire général du gouvernement. Sandra Johnson succède à Patrick Tevi-Bénissan rappelé à Dieu en début de ce mois septembre à Paris et inhumé vendredi dernier à Lomé.



Mme Johnson était jusqu'à son nomination au nouveau poste, ministre déléguée auprès de la Présidence de la République.

Kanka Natchaba qui est jusqu'à ce jour Conseiller du Chef de l'Etat, ministre-délégué Coordonnateur de la Cellule de suivi des projets prioritaires est nommé secrétaire général du gouvernement. A noter que Faure Gnassingbé a également nommé ce jour Victoire Tomégah Dogbe, l'ancien ministre en charge du développement à la base et directrice de cabinet de la Présidence de la République, nouveau Premier ministre du Togo.

Cécile S.

Menace de mort sur le journaliste Yves Galley

Le CONAPP condamne toute intimidation

Yves Galley attire l'attention des autorités togolaises et de l'opinion sur les menaces de mort qui pèsent sur sa personne. Selon le Directeur de publication du journal La Symphonie, la semaine dernière, des personnes non identifiées sont venues deux fois déposer sous son portail à son domicile des messages de menace de mort. Les forces de sécurité, alertées, après le premier constat, ont pris les dispositions nécessaires pour maintenir une surveillance dans la zone. Les auteurs de la menace sont toutefois revenus le vendredi autour de 15 heures déposer une deuxième lettre de menace, rédigée sur un papier volant sur lequel a été posé un caillou, exactement comme l'acte 1 du mardi. Dans un communiqué rendu public, le Conseil national des patrons de presse (CONAPP) dit



prendre la mesure de la gravité de la situation et exhorte par la même occasion les autorités sécuritaires à ne pas sous estimer la menace. « Le CONAPP condamne avec la dernière vigueur toute forme d'intimidation et de menace orchestrée contre un journaliste et demande instamment aux auteurs d'éviter ces comportements d'un autre âge, dans la perspective de réduire à néant les efforts inlassables des

autorités togolaises en vue de garantir la liberté de presse et la liberté d'opinion », indique le communiqué. Toutefois, Hadj Arimiyao Tchagnao et ses collaborateurs invitent les autorités sécuritaires à prendre les dispositions qui s'imposent pour assurer la sécurité du confrère visé, et à se donner tous les moyens nécessaires pour identifier les auteurs du projet criminel en préparation.

PHARMACIES DE GARDE DU 28/09/2020 au 04/10/2020

Pharmacie 3e ARRONDISSEMENT Bd. du 13 Janvier, près de l'Immeuble FIATA +22822 21 52 27	Pharmacie GANFAT AGOE DALIKO près du Carf EDEM(CAMP GP) 2250815
Pharmacie A DIEU LA GLOIRE Sise à 200m du marché de Légbasito, sur le grand contournement, voie de Madikpeto 22893263600	Pharmacie GBOSSIME Face Marché Gbossimé +22822 22 50 50
Pharmacie ADJOLOLO 58, Rue Franz Joseph STRAUSS +22822 21 05 13	Pharmacie HOSANNA Carrefour Sagbado-Adidogomé. Axe Sémékono +22822 51 50 49
Pharmacie AGOE-NYIVE A côté de l'Eglise Catholique d'Agoè-Nyive +22822 25 83 38	Pharmacie HYGEA Face Lycée publique de Baguida sur la route d'Ananoukope (Baguida) +22822 27 36 36
Pharmacie AVE MARIA Face ENSF (Ecole Nationale des Sages Femmes), près du CHU Tokoin +22822 22 33 01	Pharmacie LA MAIN DE DIEU Non loin du marché Agoè Assiyé - 13 BP 523 Lomé - Togo +228 22 52 77 55
Pharmacie BETANIA Rue Sito, Totsi-Glenkomé non loin de la salle des Témoins de Jéhovah +22822 43 89 40	Pharmacie LE DESTIN A côté de l'Agence ECOBANK de Baguida +22822 41 15 41
Pharmacie BETHEL Rte d'Adidogomé +22822 25 23 70	Pharmacie LE GALIEN Rue Pavée d'Adidoadin +22822 51 71 71
Pharmacie CHATEAU DEAU Pres Chateau d'eau de BE +22822 21 67 51	Pharmacie LILAS 7, Route de Kégué +22822 26 29 59
Pharmacie DE HANOUKOPE Avenue de la Nouvelle marche, Immeuble Radio Kanal FM. +22822 21 01 15	Pharmacie MATHILDA Route PATASSE - Lomégan - ODEF +22822 51 15 34
Pharmacie DE LAEROPORT Rte de l'Aéroport SITO +22822 26 21 22	Pharmacie NABINE Sise à Agoè Anomé dit Plateau (Route du Bar Plateau) +22823 21 66 15
Pharmacie DE LA PAIX Résidence du Benin +22822 26 40 91	Pharmacie NOTRE DAME DE LA TRINITE Sise au 20 boulevard de la paix à Super Iaco +22822 21 27 80
Pharmacie DENIS Agoè Kové Carrefour Kpogli +22893084640	Pharmacie SANGUERA Entre EPP et Lycée Sanguera +22822 42 80 80
Pharmacie DES APOTRES Akodessawa Face ETOCOTRAN +22822 27 11 98	Pharmacie SARAH Près du centre de santé d'Adakpamé +22822 27 09 25 / 22 35 06 30
Pharmacie DES ECOLES Face Lycée Technique Adidogomé et près du CEG Route de Kpalimé +22822 51 75 75	Pharmacie SATIS Près du C.E.G Koshigan à agoè-logopé sur le Bd de la CEDEAO +22822 50 30 55
Pharmacie DES ROSES Quartier Vakposito, en face de l'entreprise de l'Union +22822 37 38 12	Pharmacie Ste MARIE Face Super Marché Tokoin-RAMCO +22822 21 85 58
Pharmacie EL SHADAI Face Ecole Théologie ESTAO +22822 51 44 25	Pharmacie THERYA Mangitigomé-Route de la Foire Internationale TOGO 2000 (à 300m de la Foire) +22822 61 56 52 / 22 30 35 55
Pharmacie ENOULI Station d'Agbalapedogan +22822 25 90 68	Pharmacie VOLONTAS DELI Quartier Avedji, Carrefour SUN CITY, face à l'ancien bar Sun City +22822 36 00 59
Pharmacie FIDELIA Bé-Kpota, Route d'Attiégou, près de l'Hotel LE REFERENTIEL +22822 71 95 95	Pharmacie ZONGO Sise à Togblekôpe carrefour Hermann entre Orabank et la station Sanol Togblekôpe 22870452316
Pharmacie FOREVER Tokoin Forever, Face Garage Central Administratif +22822 26 11 77	

**PROCEDURE DE MUTATION TOTALE
TITRES FONCIERS OU TRANSFERT DE PROPRIETE**

Présentée par : Komi BALI, Chef Division de la Conservation Foncière
& Pawanam DEBALO, Chef Section Opérations post-immatriculation

PLAN DE PRESENTATION

- 1- Contexte et réformes opérées
- 2- modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir
- 3- procédure de mutation totale ou de transfert de propriété

1. Contexte et réformes opérées

Le transfert de propriété communément appelé mutation totale de titres fonciers s'opère aujourd'hui dans un contexte caractérisé par la volonté des plus hautes autorités de l'Etat de faciliter l'accès des services aux usagers contribuant ainsi à l'amélioration du climat des affaires.

1. Contexte et réformes opérées

Pour ce faire plusieurs réformes ont été engagées avec pour objectifs majeurs de:

- Faciliter l'accès à l'information sur les propriétés dans les livres fonciers;
- Réduire le nombre de procédures à effectuer dans le cadre du transfert de propriété;
- Réduire les coûts des mutations totales;
- Réduire les délais de délivrance des mutations totales.

1. Contexte et réformes opérées

Pour atteindre ces objectifs plusieurs réformes ont été menées:

- Numérisation des archives des titres fonciers

Dans le souci de faciliter l'accès à l'information sur les propriétés et les propriétaires, il a été procédé à la numérisation et au scannage des archives des titres fonciers dans une base de données consultable instantanément avec possibilité de reproduction des documents en un temps record. Ce qui permet de faire les recherches et les études de dossiers de mutations totales et de morcellement dans des délais relativement courts.

1. Contexte et réformes opérées

Délivrance des états descriptifs et des renseignements et des photocopies des documents d'archives en 4 heures

- Dans le souci de réduire davantage les délais des procédures qui entrent dans le processus des mutations totales, la délivrance des états descriptifs, des renseignements et des photocopies des documents d'archives a été ramenée de 24 heures à 4 heures maximales.

1. Contexte et réformes opérées

- Création d'un bureau dédié au transfert de propriété

Cette réforme a permis de regrouper tous les agents de

la DCCFE qui participent chacun en ce qui le concerne à une tâche spécifique concourant à la formalisation du transfert de propriété.

Désormais le dépôt, l'étude, la liquidation des droits, le paiement des droits, la formalité de l'enregistrement, la rédaction des bordereaux analytiques, le renseignement du registre des dépôts, l'inscription au Livre foncier et le retrait s'effectue dans un seul bureau.

1. Contexte et réformes opérées

- Institution d'un droit forfaitaire de 35 000 francs CFA

En novembre 2018 l'arrêté N° 220/MEF/SG du 20 novembre 2018, pris par le ministre de l'économie et des finances, a institué un droit fixe forfaitaire de 35 000 francs CFA. Il faut rappeler qu'avant l'institution de ce droit fixe de 35 000 francs les transferts de propriété étaient taxés à un taux global de 4% de la valeur vénale de l'immeuble.

1. Contexte et réformes opérées

- Fixation d'un délai maximal de 6 heures pour la délivrance des mutations totales.

Par note de service N° 269/2020/OTR/CG/CI du 16 avril 2020, il est fixé un délai maximal de 6 heures pour la délivrance des mutations totales.

1. Contexte et réformes opérées

Mise en place de la plateforme e-foncier

- Depuis le 16 janvier 2020, une plateforme informatique a été mise en place pour permettre aux notaires de pouvoir faire leurs demandes de mutations totales, d'états descriptifs et de photocopies des documents d'archives en ligne et d'effectuer des télépaiements.

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- La vente: articles 155 et suivant du code foncier et domanial. La convention est constatée par acte notarié conformément aux dispositions de l'article 163 du même code. La vente est également soumise aux conditions générales de validité des contrats.

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- La donation: article 154 du code foncier et articles 587, 588 et suivants du code des personnes et de la famille. En plus de ces dispositions, les conditions générales de validité des contrats doivent être remplies.

**PROCEDURE DE MUTATION TOTALE
TITRES FONCIERS OU TRANSFERT DE PROPRIETE**

Suite

Présentée par : Komi BALI, Chef Division de la Conservation Foncière
& Pawanam DEBALO, Chef Section Opérations post-immatriculation

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- L'échange: articles 164 et suivants du code foncier et domanial. L'échange doit se conformer aux dispositions de l'article 163 du même code. Les conditions de validité des contrats s'appliquent également à l'échange,

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- La succession: article 153 du code foncier et domanial et conformément aux dispositions du code des personnes et de la famille en la matière.

Les différents modes de mutation par succession sont:

- L'indivision: on mute aux noms de tous les héritiers qui ont accepté la succession;

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- Le leg: on mute aux noms des héritiers légataires;

- Le partage: on mute aux noms des héritiers attributaires.

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- L'adjudication: c'est un mode de transfert de propriété par expropriation par suite de la saisie immobilière opérée par vente aux enchères publiques conformément aux dispositions de l'acte uniforme de l'OHADA portant procédures simplifiées de recouvrement et des voies de recours. Elle est sanctionnée par jugement d'adjudication ou un procès-verbal notarié d'adjudication.

- La dation en paiement: c'est la remise d'un bien immeuble, sur consentement du débiteur et de son créancier, à titre de paiement d'une dette. Elle peut être également autorisée par ordonnance conformément aux dispositions de l'OHADA (art.198 de l'acte uniforme portant organisation des suretés) ou constatée par acte notarié en cas de consentements réciproques.

2- Modes d'acquisition de droit de propriété et actes à établir

- L'apport en société: les biens immobiliers apportés en capital de sociétés sont mutés aux noms des dites sociétés. L'apport est constaté par acte notarié suivant les dispositions de l'article 163 du code foncier.

3. Procédure de transfert de propriété

3.1- Dépôt en ligne via la plateforme e-foncier:

- Le notaire, qui a déjà un compte e-foncier,

se connecte à la plateforme et soumet la réquisition à laquelle il annexe tous les documents nécessaires. Notons que le dépôt en ligne est une expérimentation avec les notaires et peut être étendue aux autres usagers.

3. Procédure de transfert de propriété

- Dépôt en ligne suite:
- le dossier ainsi envoyé est récupéré par l'agent chargé de l'étude des dossiers. Il procède aux vérifications de forme et de fond et à la liquidation des droits si le dossier est accepté à l'issue de cette étude.

Si le dossier présente une lacune, il est retourné au notaire via la plateforme pour correction. Le Notaire procède à la correction et renvoie le dossier toujours en ligne.

- Paiement en ligne: une fois le dossier liquidé le notaire peut procéder au paiement par Flooz ou par Tmoney via la plateforme.

3. Procédure de transfert de propriété

- Traitement du dossier:
Dès que le paiement a été effectué, le bureau de transfert de propriété procède au traitement du dossier.

- Dépôt du dossier physique: une fois le dossier payé, le notaire envoie le dossier physique pour recevoir les mentions de l'enregistrement et la mise à jour de la copie du titre.

3. PROCÉDURE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

3.2- Dépôt au bureau de transfert de propriété:

- Le notaire se présente au bureau de transfert de propriété avec le dossier composé comme suit:

- Une réquisition de demande de mutation totale;
- La minute de l'acte de transfert et son expédition;
- La pièce d'identité du propriétaire;
- Et toute autre pièce nécessaire selon les cas

3. PROCÉDURE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

- Dépôt au bureau de transfert de propriété suite:
- Étude du dossier, liquidation et paiement instantanés des droits

Dès la réception du dossier, l'agent chargé de l'étude procède à la vérification des charges, à l'étude de la forme et du fond. Si le dossier est accepté, les droits forfaitaires sont liquidés et payés Instantanément

3. PROCÉDURE DE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ

- Dépôt au bureau de transfert de propriété suite:
- Traitement du dossier

Chaque dossier payé est traité immédiatement et soumis à la signature. La copie du titre à délivrer est disponible au retrait dans l'après-midi de la même journée.

NB: le dépôt des dossiers, le paiement des droits et le retrait des copies de titres fonciers mutés sont effectués dans le même bureau (bureau de transfert de propriété).

JE VOUS REMERCIE